



Resiliation d un contrat assurance abusif

Par **DADINE07**, le **20/03/2011 à 19:14**

Bonjour,

J'ai assuré ma chienne Béryl en 2007, échéance le 23 avril auprès d'ECA-Assurance ST Bernard. Formule COMPLETE.

Règlement par prélèvement mensuel.

En décembre 2010, je m'aperçois que je ne suis plus prélevée. En janvier 2011, je téléphone au service clientèle qui m'informe qu'il y a eu un bugg informatique sur mon dossier et qu'il rectifie avec une lettre de confirmation.

Plus de nouvelle. Je leur écris en février dernier pour leur demander si ma chienne est toujours bien assurée.

Réponse écrite du 14 mars 2011, par lettre non signée : " Votre contrat est résilié suite à votre déclaration de décès de votre chienne Beryl du 18/7/2010. Je n'ai rien envoyé de ce genre puisque ma chienne est toujours vivante!

Que dois je faire pour que mon contrat reprenne ?

Ecrire une lettre Recommandée AR au service Clientèle ? à la Direction ? au Médiateur ?

Ou laisser tomber purement et simplement compte tenu de ce que je viens de lire sur ce forum sur cet assureur ?

Je dois dire que j'avais été très satisfaite par l'Assureur St Bernard dans les années 90 pour la prise en charge de mon précédent chien. Depuis, ils ont été absorbés et ça n'a plus l'air pareil...

Merci pour vos conseils.